



## Partage des bien immobiliers - pension alimentaire

-----  
Par anna

Bonjour,

Pour un contrat de mariage sous le régime de la communauté des biens le partage d'un bien immobilier se fait-il fait en fonction des revenus de chaque époux durant la période de vie commune ?

Comment se calcule une pension alimentaire ?  
merci

-----  
Par mimi493

non, le partage des biens de la communauté, c'est 50/50.  
Pour la pension alimentaire, ça dépend de l'âge de l'enfant, des revenus des deux parents

-----  
Par anna

merci pour ta réponse sur les biens immobiliers.

pour ce qui est de la pension alimentaire : ou peut on trouver des aides pour calculer combien "coûte " un enfant ?

-----  
Par mimi493

ça dépend de l'âge, et ça dépend des moyens de chaque parent (plus les parents ont des moyens, plus l'enfant coûte cher)